



Recommandation 40 (1950)¹

Assemblée des recteurs et chanceliers des universités européennes

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

tout en admettant les raisons pour lesquelles, selon l'avis des experts, la réunion générale des recteurs et chanceliers des universités européennes a dû être ajournée,

confirme néanmoins sa Résolution de 1949 à ce sujet et recommande au Comité des Ministres de convier les recteurs et chanceliers des universités à se réunir, sous l'égide du Conseil de l'Europe, à une date à fixer dans les prochains mois.

Cette assemblée, de caractère exceptionnel, attire la signification d'une affirmation d'intérêt agissant et de volonté constructive des autorités intellectuelles les plus directement intéressées à la sauvegarde et au progrès de la culture européenne et les plus qualifiées pour exprimer un avis sur les principaux problèmes en discussion.

L'ordre du jour ainsi que la date de l'assemblée seront fixés après la prochaine réunion des experts gouvernementaux, qui feront connaître au Secrétariat Général leurs suggestions à ce sujet.

1. Adoptée le 24 août 1950, en conclusion du débat sur le rapport de la Commission des Questions culturelles et scientifiques.

